

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 novembre (04/11/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur le Maire), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSEES :

Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**

Mme Danièle PAPUGA, **Conseillère Municipale**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

09 – 04 novembre 2021

**9. Travaux de mise aux normes de l'accessibilité sur les bâtiments  
du Camping Municipal de Moissac**

Rapporteur : Madame DELCHER.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21-1

**Vu** la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

La durée du marché est de : six (06) mois

Le nombre de lots est de : 08

L'estimation TTC est la suivante : 302.821,23 €

**Considérant** les contrats pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes d'accessibilité sur deux bâtiments distincts,

**Considérant** la nécessité de lancer une consultation pour les prestations reprises ci-dessus,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à venir avec les titulaires suite à la définition du besoin à satisfaire et des montants prévisionnels présentés.

Pour copie conforme

Moissac le 05 novembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ